

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication :

3 146 012

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national :

23 02053

⑤① Int Cl⁸ : **G 09 F 3/10** (2023.01)

①②

CERTIFICAT D'UTILITÉ

B3

⑤④ ETIQUETTE AUTOCOLLANTE MULTICOUCHES.

②② Date de dépôt : 06.03.23.

③③ Priorité : 16.02.23 EP 23157135.7.

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 23.08.24 Bulletin 24/34.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
certificat d'utilité : 31.01.25 Bulletin 25/05.

⑤⑥ Les certificats d'utilité ne font pas l'objet d'un
rapport de recherche.

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *Emerson Polska Sp. z o.o. Sp. k.*
société de droit polonais — PL.

⑦② Inventeur(s) : PALUCH Jerzy.

⑦③ Titulaire(s) : *Emerson Polska Sp. z o.o. Sp. k.*
société de droit polonais.

⑦④ Mandataire(s) : Opilex.

FR 3 146 012 - B3



Description

Titre de l'invention : ETIQUETTE AUTOCOLLANTE MULTICOUCHES

Domaine technique

[0001] L'invention concerne une étiquette autocollante multicouches, utile notamment pour dupliquer des informations inscrites sur l'étiquette.

ARRIÈRE-PLAN TECHNOLOGIQUE

[0002] Les étiquettes autocollantes sont couramment utilisées pour apposer divers marquages sur des objets. Les étiquettes peuvent être appliquées sur les surfaces des objets. Les étiquettes peuvent avoir des emplacements vides prédéfinis à remplir par l'utilisateur avec des informations textuelles.

[0003] Parfois, il est nécessaire de stocker une copie des informations figurant sur l'étiquette. Par exemple, si l'étiquette est une étiquette d'adresse appliquée sur une lettre ou un colis et que l'utilisateur remplit l'étiquette avec les informations d'adresse du destinataire, l'utilisateur peut avoir besoin d'avoir une copie de ces informations pour savoir à qui le colis a été envoyé. En règle générale, l'utilisateur doit conserver un carnet séparé pour ces informations et remplir les informations d'adresse deux fois - d'abord sur l'étiquette et ensuite sur le carnet. Cela prend du temps et peut entraîner des erreurs si les informations ne sont pas remplies selon une copie exacte.

Résumé de l'invention

[0004] La présente invention résout les problèmes de l'art antérieur en fournissant une étiquette autocollante avec une fonctionnalité qui permet une copie aisée du contenu écrit sur l'étiquette.

[0005] Plus précisément, l'invention concerne une étiquette, comprenant :

- une couche de support revêtue d'un premier revêtement antiadhésif ;
- une couche intermédiaire faite de papier couché autocopiant sans carbone en face arrière, revêtue sur un premier côté, faisant face à la couche de support, d'un premier adhésif autocollant formé en un rebord périphérique et sur le second côté d'un second revêtement antiadhésif ;
- une couche supérieure revêtue, sur un côté faisant face à la couche intermédiaire, d'un second adhésif autocollant ;
- dans lequel la couche intermédiaire et la couche supérieure sont perforées le long d'une ligne de perforation formée au niveau du bord intérieur du rebord périphérique du premier adhésif autocollant.

[0006] Selon une variante, la couche de support est constituée d'un papier kraft.

[0007] Selon encore une variante, la couche de support est constituée d'un papier revêtu de

verre.

[0008] Selon encore une autre variante, le rebord périphérique du premier adhésif autocollant a une largeur comprise entre 1 et 10 mm, de préférence 5 mm.

[0009] Selon une variante, la couche supérieure est constituée d'un papier offset.

Brève description des dessins

[0010] L'invention est représentée au moyen d'exemples de modes de réalisation en dessins, dans lesquels :

[0011] [Fig.1] montre des couches de l'étiquette ;

[0012] [Fig.2] montre les couches restantes de l'étiquette lorsqu'elle est appliquée sur un substrat ;

[0013] [Fig.3] montre les couches restantes du bord de l'étiquette une fois que l'étiquette est retirée du substrat;

[0014] [Fig.4] montre les couches restantes de l'étiquette retirées du substrat;

[0015] [Fig.5] montre les couches restantes de l'étiquette lorsqu'elle est appliquée sur l'article étiqueté.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

[0016] Un exemple de mode de réalisation de l'étiquette selon l'invention est représenté sur la [Fig.1], tandis que les figures 2-5 montrent certaines de ses couches lorsqu'elles sont utilisées lors de l'application de la couche sur un formulaire et sur un article étiqueté.

[0017] Dans le mode de réalisation préféré présenté ici, l'étiquette est formée de trois couches principales comme représenté sur la [Fig.1], ayant des revêtements particuliers et appliqués l'un sur l'autre. Ceci n'exclut pas d'autres modes de réalisation avec des couches supplémentaires appliquées entre les couches représentées sur la [Fig.1], ou sur le dessus ou le dessous de l'empilement de couches présenté sur la [Fig.1]. Une couche de support 10, par exemple constituée d'un kraft ou d'un papier de base, est enduite d'un premier revêtement antiadhésif 11, par exemple en silicone. Le revêtement antiadhésif 11 est un revêtement qui permet une séparation aisée d'une couche appliquée dessus, revêtue d'une couche adhésive sensible à la pression (désigné par PSA). Au-dessus de la couche de support 10 est appliquée une couche intermédiaire 20, qui est constituée d'un papier couché en face arrière (CB) autocopiant sans carbone (avec la couche arrière enduite ou de lissage faisant face à la couche de support). La couche intermédiaire 20 est revêtue sur un premier côté, faisant face à la couche de support 10, d'un premier PSA 21 formé en un rebord périphérique. Par exemple, la couche intermédiaire peut avoir des dimensions (largeur x hauteur, LxH) de 40x80 mm et le rebord du PSA 21 peut avoir une largeur w de 5 mm. D'autres largeurs w du rebord peuvent être utilisées, en fonction, entre autres, de l'espace disponible et de la taille de l'étiquette. De manière générale, l'étiquette peut avoir des

dimensions L et H allant de quelques centimètres à une douzaine voire quelques douzaines de centimètres. La couche de support 10 peut avoir des dimensions supérieures à celles de la couche intermédiaire 20, afin de faciliter le détachement de la couche intermédiaire 20 par rapport à la couche de support 10. La deuxième face de la couche intermédiaire 20 est revêtue d'un deuxième revêtement anti-adhésif 22. Une couche supérieure 30 est disposée sur la couche intermédiaire 20, et est réalisée par exemple à partir d'un papier offset ou un autre type de papier ou une autre surface inscriptible. La couche supérieure 30 peut contenir certains marquages pré-imprimés, tels que des lignes indiquant des endroits où le texte doit de préférence être écrit ou des indicateurs du type de texte qui est attendu (par exemple "nom", "adresse"). La couche supérieure 30 est enduite du côté faisant face à la couche intermédiaire 20, d'un second adhésif autocollant 31. La couche intermédiaire 20 et la couche supérieure 30 sont perforées selon une ligne de perforation 33 formée au niveau du bord intérieur du rebord périphérique du premier adhésif autocollant 21. La ligne de perforation 33 est de préférence réalisée par estampage simultané de la couche supérieure 30 et de la couche intermédiaire 20 avec leurs revêtements appliqués dessus. La ligne de perforation 33 peut être adjacente au rebord périphérique du premier PSA 21 ou peut en être éloignée vers l'intérieur.

- [0018] L'étiquette peut être utilisée comme expliqué en référence aux figures 2 à 5. L'étiquette est particulièrement utile dans une situation où certaines informations doivent être appliquées sur un article et une copie de ces informations doit être stockée sur un formulaire séparé de l'article. Par exemple, un marchand peut avoir besoin d'envoyer une lettre ou un colis par la poste et de marquer la lettre ou le colis avec l'adresse du destinataire, ainsi que de conserver l'adresse du destinataire dans un carnet. Dans ce cas, l'étiquette peut être utilisée comme suit.
- [0019] Tout d'abord, la couche de support 10 est détachée de l'étiquette, exposant ainsi la première couche PSA 21, au moyen de laquelle les autres couches 20, 30 de l'étiquette peuvent être appliquées sur un substrat 40, sur lequel une copie des informations écrites sur l'étiquette doit être stockée. Par exemple, le substrat 40 peut être une feuille séparée (comme un formulaire) ou une page d'un cahier. Le substrat 40 est de préférence constitué d'un papier autocopiant sans carbone à recto couché (CF). Après avoir appliqué les couches 20, 30 de l'étiquette sur le substrat 40, l'utilisateur peut écrire sur le dessus de l'étiquette, à l'aide d'un stylo ou d'un crayon dur, les informations souhaitées, telles que le nom et l'adresse du destinataire d'un colis. En raison de la pression appliquée par le stylo ou le crayon, les marques appliquées sur le dessus de la couche supérieure 30 seront copiées via la couche intermédiaire CB 20 sur le substrat CF et resteront sur le substrat.
- [0020] Une fois les informations appliquées sur la couche supérieure, la couche inter-

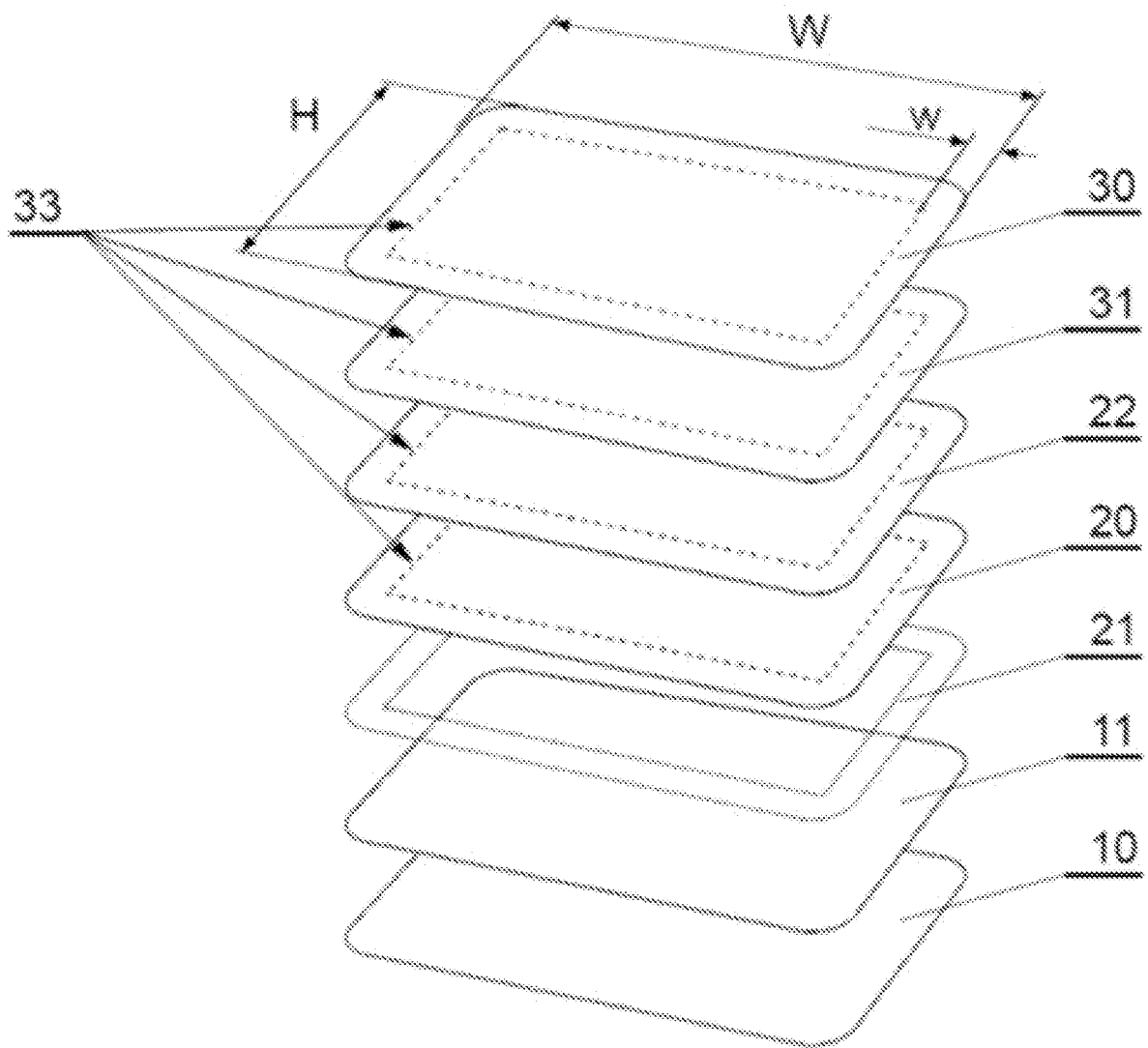
médiaire 20 et les fragments de la couche supérieure 30 à l'intérieur de la ligne de perforation 33 peuvent être retirés en cassant le matériau le long de la ligne de perforation 33, laissant ainsi sur le substrat 40 uniquement les parties périphériques de la couche intermédiaire 20 et de la couche supérieure 30 comme illustré sur la [Fig.3], tout en conservant des parties internes distinctes de la couche intermédiaire 20 et de la couche supérieure 30 comme illustré sur la [Fig.4].

[0021] Ensuite, la partie interne restante de la couche supérieure 30 peut être détachée de la couche intermédiaire 20 et appliquée sur l'article 50 à étiqueter, comme indiqué sur la [Fig.5]. Par conséquent, l'article 50 à étiqueter contient des marques TEKST appliquées sur la couche supérieure 30 de l'étiquette et le substrat 40 du formulaire ou du carnet contient une copie de ces marques TEKST.

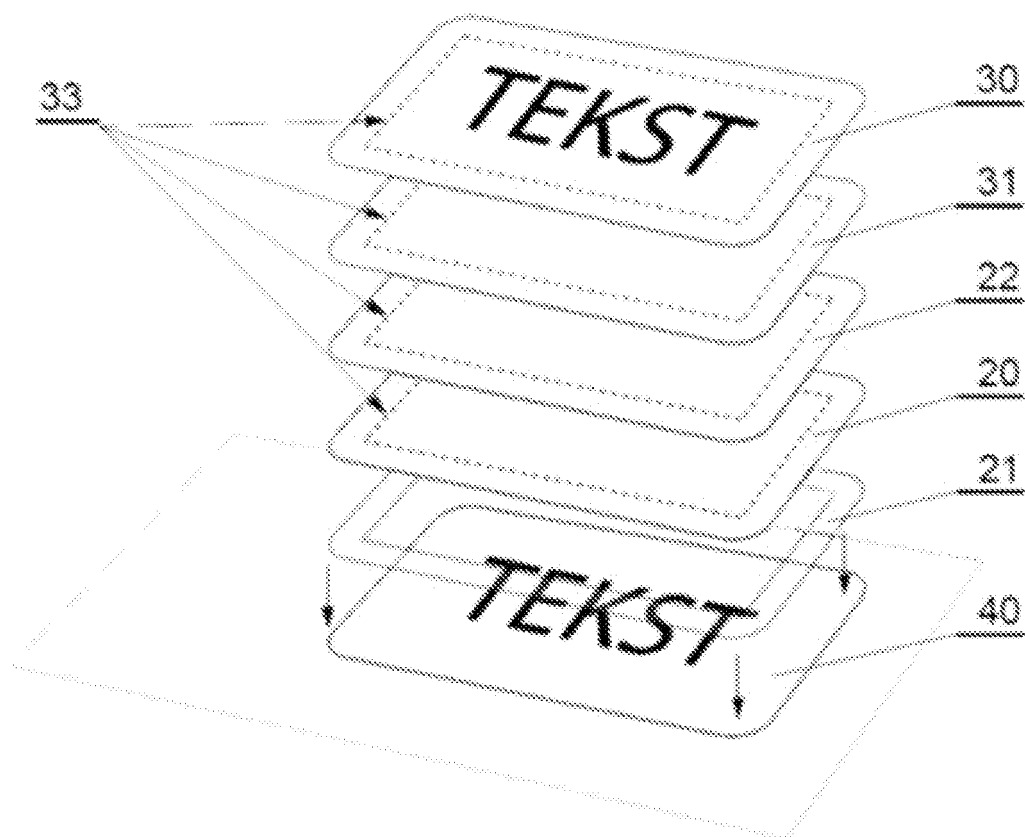
Revendications

- [Revendication 1] Une étiquette, comprenant :
- une couche de support (10) revêtue d'un premier revêtement antiadhésif (11) ;
 - une couche intermédiaire (20) faite de papier couché autocopiant sans carbone en face arrière, revêtue sur un premier côté, faisant face à la couche de support (10), d'un premier adhésif autocollant (21) formé en un rebord périphérique et sur le second côté d'un second revêtement antiadhésif (22) ;
 - une couche supérieure (30) revêtue, sur un côté faisant face à la couche intermédiaire (20), d'un second adhésif autocollant (31) ;
 - dans lequel la couche intermédiaire (20) et la couche supérieure (30) sont perforées le long d'une ligne de perforation (33) formée au niveau du bord intérieur du rebord périphérique du premier adhésif autocollant (21).
- [Revendication 2] Étiquette selon la revendication 1, dans laquelle la couche de support (10) est constituée d'un papier kraft.
- [Revendication 3] Étiquette selon la revendication 1, dans laquelle la couche de support (10) est constituée d'un papier revêtu de verre.
- [Revendication 4] Étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le rebord périphérique du premier adhésif autocollant (21) a une largeur (w) comprise entre 1 et 10 mm, de préférence 5 mm.
- [Revendication 5] L'étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la couche supérieure (30) est constituée d'un papier offset.

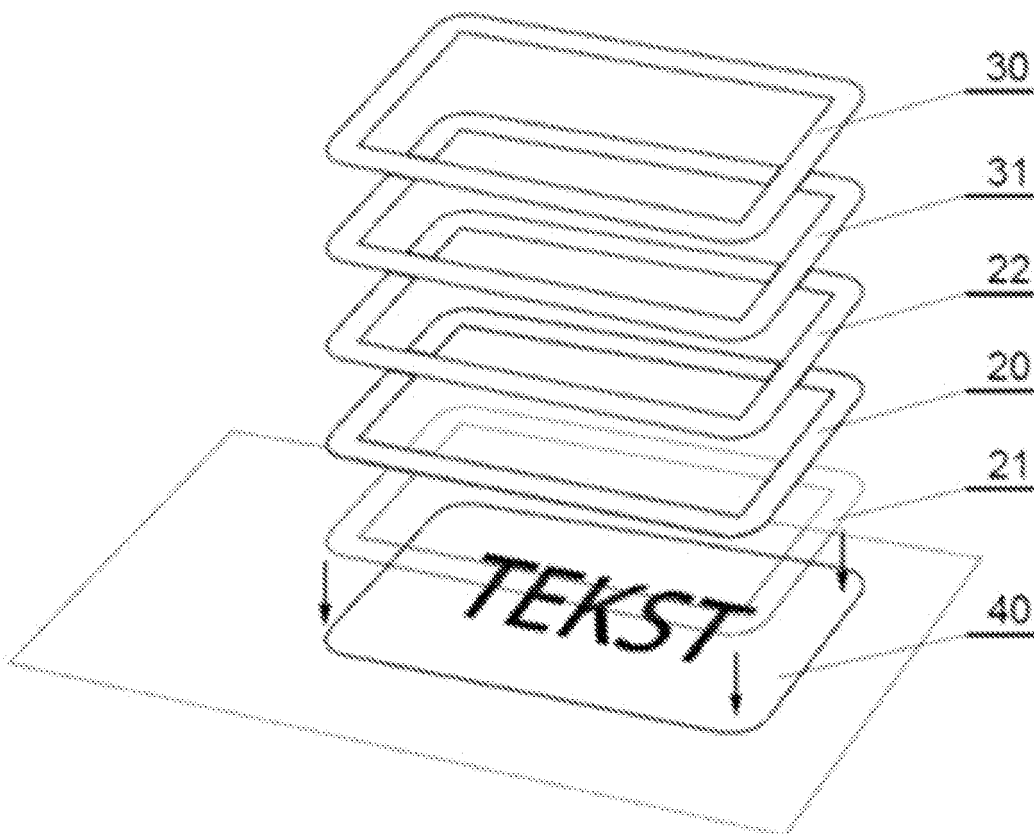
[Fig. 1]



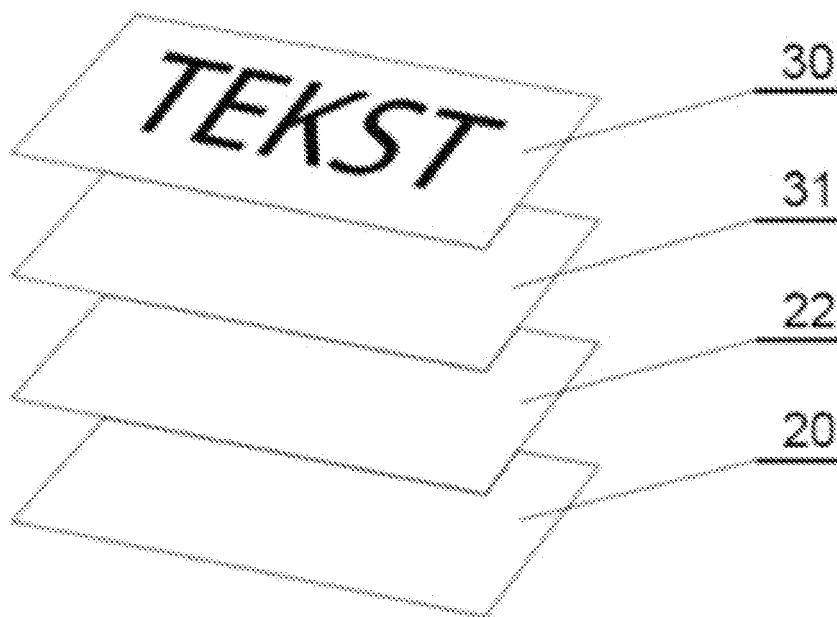
[Fig. 2]



[Fig. 3]



[Fig. 4]



[Fig. 5]

